Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240322-2024dec047-AU
Reçu le 26/03/2024

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-047
Renouvellement adhésion SNSP, MDLA et Chainon

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment l'autorisation, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

VU la délibération n°2023-093 du conseil municipal du 25 septembre 2023 approuvant l'adhésion au syndicat national des scènes publiques (SNSP) et à Musique et Danse en Loire-Atlantique (MDLA) ;

VU la délibération n°2023-046 du conseil municipal du 9 juin 2023 approuvant l'adhésion de manière groupée à la Fédération régionale Chainon Pays de la Loire et au réseau national Le Chainon ;

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de poursuivre les échanges et le partenariat avec les associations ;

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion aux associations SNSP et MDLA pour l'année 2024, moyennant le paiement d'une cotisation de :

SNSP : Part fixe (nombre d'habitants du bassin d'implantation) : 800 €
Part variable sur budget artistique année N-1 : 27 € soit 0.015% pour budget artistique jusqu'à 220 000 €

MDLA : 15.24 €

CHAINON : 400 €

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 22/03/2024
Le maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SCÈNES PUBLIQUES
WWW.SNSP.FR

GRILLE DES COTISATIONS DES SCENES PERMANENTES POUR L'ANNEE 2024

(pour la grille des cotisations des festivals –voir page suivante)

(reconduction des montants de l'année 2023)

Part fixe 2024

Jauge(s) * / Nbre d'habitants du bassin d'implantation	Jusqu'à 200 places	De 201 à 400 places	De 401 à 700 places	Plus de 700 places
Moins de 10.000 hab.	300 €	600 €	700 €	950 €
De 10.001 à 20.000 hab.	400 €	750 €	800 €	975 €
De 20.001 à 50.000 hab.	500 €	975 €	1 225 €	1 275 €
Plus de 50.000 hab.	500 €	1 225 €	1 450 €	1 500 €

** Jauges cumulées le cas échéant*

Part variable 2024 basée sur le budget artistique TTC de l'année N-1 (2023) :

Budget artistique TTC* 2023	Taux
Jusqu'à 220.000 €	0.015 %
De 220.001 € à 440.000 €	0,030 %
De 440.001 € à 880.000 €	0,035 %
Supérieur à 880.000 €	0,045 %

Le **budget artistique TTC de la Scène permanente** est entendu comme la somme TTC
. des contrats de spectacle (cession, coréalisation, co-production) y compris les indemnités d'annulation de spectacles,
. des contrats d'engagements d'artistes en CDD (toutes charges sociales comprises),
. des droits d'auteurs et des droits voisins.

SNSP - SIRET 414 741 983 000 46 – APE 9411Z
CHAMBRE PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE VIVANT POUR LES SCENES PERMANENTES ET FESTIVALIERES
29 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris
01 40 18 55 95 – www.snsp.fr – *contact suivi cotisation / facturation : administration@snsp.fr*

SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SCÈNES PUBLIQUES
WWW.SNSP.FR

GRILLE DES COTISATIONS DES FESTIVALS POUR L'ANNEE 2024

	Nombre moyen de spectateurs par spectacle (1)			
Budget annuel	Jusqu'à 300	De 301 à 450	De 451 à 700	Plus de 700
Moins de 400 K€	300 €	600 €	700 €	950 €
Entre 400 K€ et 600 K€	486 €	744 €	744 €	975 €
Entre 600 K€ et 1 500 K€.	810 €	975 €	1 204 €	1 204 €
Plus de 1 500 K€	1 037 €	1 204 €	1 432 €	1 432 €

(1) Spectacles avec billetterie, non payants inclus

SNSP - SIRET 414 741 983 000 46 – APE 9411Z
CHAMBRE PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE VIVANT POUR LES SCENES PERMANENTES ET FESTIVALIERES
29 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris
01 40 18 55 95 – www.snsp.fr – *contact suivi cotisation / facturation : administration@snsp.fr*

Orvault, le 17 janvier 2024

musique
et danse
en Loire
Atlantique

Monsieur le Maire

Objet :
Adhésion à Musique et Danse en Loire-Atlantique
Année 2024

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que le montant de l'adhésion à MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE pour l'année 2024 s'élève à **15,24 €** ; ce montant est identique à celui des années passées. Nous vous rappelons que cette adhésion est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Nous souhaiterions que le règlement intervienne **avant le 30 juin 2024**. Nous vous communiquons ci-dessous nos coordonnées bancaires/R.I.B. (vous voudrez bien mentionner le nom de votre communauté de communes lorsque vous effectuerez le virement bancaire à l'ordre de MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE afin de faciliter notre comptabilité). Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons votre carte d'adhésion.

Vous pouvez consulter notre site www.musiqueetdanse44.asso.fr pour rester informés de l'actualité des actions.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente
de MUSIQUE ET DANSE
EN LOIRE-ATLANTIQUE

Fanny SALLÉ

Informations RIB Crédit Mutuel
Titulaire compte : MUSIQUE ET DANSE EN L-A
Code banque 10278
Code guichet 36184
N° de compte : 00010190201
Clé rib : 34
Domiciliation : CCM NANTES CATHEDRALE
3, Place Saint Pierre – 44000 NANTES

SECRETARIAT ASSEMBLEES

De: Administration <administration@snsp.fr>
Envoyé: vendredi 15 mars 2024 12:57
À: Agnès DENYS
Objet: SNSP / ANCENIS ST GÉRÉON - Théâtre Quartier Libre (droit public) : Transmission montant cotisation 2024 suite à votre déclaration - Votre retour avant édition facture et processus CHORUS
Pièces jointes: 2012 SNSP SPIS RIB APE Siret Fbg Montmartre Paris9.pdf; Grille cotis 2024 SNSP SPIS.pdf

Importance: Haute

Bonjour Madame Denys,

Suite à votre déclaration (ci-dessous), le montant de l'adhésion 2024 de votre scène au SNSP, chambre professionnelle du spectacle vivant pour les scènes permanentes et festivalières a été calculé à

827 € net de toute taxe se décomposant ainsi
> part fixe (nombre d'habitants du bassin d'implantation / jauges cumulées le cas échéant) : 800 €
> part variable sur budget artistique de l'année N-1 : 27 € soit 0,015 % pour budget artistique jusqu'à 220.000 €
Le budget artistique étant entendu comme la somme TTC des contrats de spectacles – cession, coréalisation, co-production – y compris les indemnités d'annulation de spectacles, des contrats d'engagements d'artistes en CDD – toutes charges sociales comprises -, des droits d'auteurs et des droits voisins.

d'après données saisies ci-dessous et grille des cotisations 2024 jointe.

Bien entendu, le SNSP est attentif à toutes difficultés que peuvent rencontrer les adhérents. Le cas échéant, il vous est proposé de contacter les membres du Bureau via directiondeleguee@snsp.fr afin de trouver des aménagements.

En vue de l'édition de votre facture d'adhésion et de son dépôt dans Chorus, nous vous proposons de nous transmettre, dès que possible :

- le bon de commande administratif
- à défaut, vos références administratives : numéro d'engagement et siret de votre scène

Vous trouverez en pièce jointe un document rassemblant nos références administratives : siège social, siret, RIB.

Pour tout échange sur ce mail, n'hésitez pas à me joindre

Avec mes remerciements anticipés pour votre retour,

SIRET : 20008322800102

THEATRE QUARTIER LIBRE / ANCENIS - ST GÉRÉON

Année	Type	Critères			Mt calculé	Fix
2024	Cotis. Scène permanente	Nb habitants : 11100	Jauge : 490	Budget Artistique : 181 376	827	80
2023	Cotis. Scène permanente	Nb habitants : 11000	Jauge : 490	Budget Artistique : 166 904	825	80
2022	Cotis. Scène permanente	Nb habitants : 10500	Jauge : 470	Budget Artistique : 152 341	823	80

Meilleures salutations,

Marianne Charpy

Pôle ressources / vie du syndicat
m.charpy@snsp.fr
06 64 88 55 95

SNSP – Syndicat national des scènes publiques
Scènes publiques infos services
Tél 01 40 18 55 95
www.snsp.fr

De : SNSP administration@snsp.fr
Envoyé : jeudi 14 mars 2024 12:08
À : Administration administration@snsp.fr; a.denys@ancenis-saint-gereon.fr
Objet : SNSP / SCENE DE DROIT PUBLIC - COTISATION 2024 : Mise à jour données

Bonjour,

Merci d'avoir mis à jour vos données pour la cotisation 2024 de votre scène (de droit public).

Vous trouverez ci-dessous votre formulaire rempli.

Nous allons revenir vers vous prochainement pour vous confirmer le montant de la cotisation de cette année.

Pour tout suivi et/ou demande, n'hésitez pas à joindre Marianne Charpy - 01 40 18 55 95 - administration@snsp.fr

SNSP, Syndicat national des scènes publiques
01 40 18 55 95

Structure

Mairie d'Ancenis Saint-Géréon - Théâtre Quartier Libre

Ville

ANCENIS-SAINT-GEREON

Je confirme que ma structure est DE DROIT PUBLIC (EPCC, régie directe, régie personnalisée ...)

OUI, ma scène est de droit public

Numéro Siret (14 chiffres)

20008322800102

Structure fiscalisée

Oui

Scène permanente - Budget artistique TTC 2023 entendu comme la somme TTC des contrats de spectacles – cession, coréalisation, co-production – y compris les indemnités d'annulation de spectacles, des contrats d'engagements d'artistes en CDD – toutes charges sociales comprises -, des droits d'auteurs et des droits voisins. 4 niveaux - Jusqu'à 220.000 € (0.015%) / De 220.001 € à 440.000 € (0.030%) / De 440.001 € à 880.000 € (0.035%) / Plus de 880.000 € (0.045%).

181376

Scène permanente - Nombre de salle(s)

1 salle

Scène permanente - Jauge / Jauges cumulées : 4 niveaux - Jusqu'à 200 places / De 201 à 400 places / De 401 à 700 places / Plus de 700 places

490

Scène permanente - Commentaires éventuels sur Jauge / Jauges cumulées

Jauge ramenée à 470 places sur les spectacles avec régie dans la salle

Scène permanente - Nombre d'habitants : 4 niveaux - Moins de 10.000 habitants / De 10.000 à 20.000 habitants / De 20.001 à 50.000 habitants / Plus de 50.000 habitants

11100

Nom

DENYS

Prénom

Agnès

Fonction

Administratrice

Email

a.denys@ancenis-saint-gereon.fr

Téléphone (direct de préférence)

02 51 14 17 10

Dès traitement par nos soins de votre formulaire, votre structure en comptabilité public :

Recevra le montant de la COTISATION 2024 calculée (mail adressé aux contacts mentionnés ci-dessus). En cas de nécessité de devis ou de facture proformat, merci de l'indiquer ci-dessous ou de contacter le SNSP (administration@snsp.fr / 01 40 18 55 95), Editera un bon de commande administratif et l'adressera au SNSP (administration@snsp.fr / 01 40 18 55 95)., La facture 2024 du SNSP sera déposée dans Chorus après réception du bon de commande administratif

PAYS le CHAÎNON de la LOIRE

N°Siret : 508 185 113 00018
Code APE : 9001Z

Fait le 22/02/2024

COMMUNE ANCENIS-ST-GEREON -
THEATRE QUARTIER LIBRE
Place Rohan, rue Antoinette de Bruc
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON

Facture n° ADH-1

APPEL A COTISATION 2024

Cotisation Fédération régionale Chainon Pays de la Loire Réseau Chaînon national		400,00 €
TOTAL		**400,00 €**

Facture arrêtée à la somme de **QUATRE CENTS euros**

L'association Le Chaînon Pays de la Loire n'est pas assujettie à la TVA

Valeur en votre règlement par virement bancaire de préférence, ou chèque.
Merci de faire apparaître dans votre règlement les coordonnées de votre structure.
En cas de virement par mandat administratif, merci d'indiquer l'origine du créditeur et **le numéro de la facture**

➔ ***Attention ! Nouveau RIB :***

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE – Chainon des Pays de la Loire			
Etablissement	**Guichet**	**N° de compte**	**Clé**
15489	04808	00093865301	38
IBAN			**BIC**
FR76 - 1548 - 9048 - 0800 - 0938 - 6530 - 138			CMCI FR 2A

Le Président
Antoine THIBAUD

Pour toute question concernant votre facture :
Christelle GALLARD (Trésorière Adjointe) ou Jean-Rémy ABELARD (Membre expert)
tresorier.chainonpdl@gmail.com
Merci d'adresser vos chèques à l'adresse suivante : Le Carroi, Espace Montréal, BP 40028, 72201 La Flèche

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240322-2024dec047-AU
Reçu le 26/03/2024